REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L’AGRICULTURE DE RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE

Commissariat Régional au Développement Agricole de Ben Arous

Avis d’appel d’offres N02/2023-KFW509734

## Projet d’amélioration de la gestion intégrée des eaux des périmètres irrigués de Mornag

## Travaux d’Assainissement et d’Aménagement des Pistes Agricoles

Dans le cadre du Projet d’amélioration de la gestion intégré des eaux des périmètres irrigués de Mornag, cofinancé par la banque allemande KFW, **le Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) de Ben Arous** se propose de lancer un appel d'offres pour **les Travaux d’Assainissement et d’Aménagement des Pistes Agricoles**. Les prestations à réaliser constituent un lot unique divisé en deux sous lots **dépendants.** Chaque soumissionnaire doit soumissionner obligatoirement pour les deux sous lots et le marché sera attribué à un seul soumissionnaire :

Sous lot N°1 : Travaux d’assainissement ;

Sous lot N°2 : Aménagement des pistes agricoles

Le CRDA de Ben Arous invite, par le présent Appel d’Offres, les soumissionnaires admissibles à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux requises.

Les entreprises intéressés et ayant :

1. l’agrément type VRD0 (Entreprise générale), catégorie minimum 3 ou l’agrément type VRD3 (ouvrages hydrauliques) catégorie minimum 3 ou l’agrément type R0 (Entreprise générale routes) catégorie minimum 3. En cas de groupement, le chef de file et les associés doivent avoir l’agrément VRD0 (catégorie minimum 3) ou l’agrément VRD 3 (catégorie minimum 3) ou R0 (catégorie minimum 3) ;
2. avoir un chiffre d’affaires moyen des 05 années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 égal ou supérieur de trois (03) millions DT. En cas de groupement de soumissionnaires, qui doit être solidaire, c’est le total du chiffre d’affaires du groupement qui sera qui sera pris en compte à condition que le chiffre d’affaires moyen des 5 années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 du chef de file soit au moins deux (02) millions DT.
3. avoir réalisé pendant les six dernières années (2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021) :
* un (01) Projet comportant des travaux de création d'au moins **10 km** de pistes revêtues.

Peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d’Appel d’Offres au niveau du CRDA de Ben Arous, Immeuble SPROLS N°2, Medina Jadida, 2063 Ben Arous et retirer le cahier des charges contre le paiement de la somme de **cinquante dinars (50 DT)** à l’agent comptable du CRDA de Ben Arous ou à son CCP N° 312714-36.

Les offres doivent être envoyées sous pli fermé et recommandé ou par rapide poste au nom de **Mr le Commissaire Régional au Développement Agricole de Ben Arous,** à l’adresse suivante**:** Immeuble SPROLS N°2, Medina Jadida 2063 Ben Arous**, au plus tard le 09/06/2023 à** 10**:00 heure et portant la mention « Appel d’Offres N°** **02/2023-KFW509734 : Travaux d’Assainissement et d’Aménagement des Pistes Agricoles** ou remise en main propre contre décharge au Bureau d’ordre central du CRDA de Ben Arous, **la date et le numéro d’enregistrement du bureau d’ordre du CRDA faisant foi**.

L'offre sera constituée de **3 dossiers distincts, qui seront établis en 4 exemplaires : un « Original » et trois copies, et comprendra les dossiers suivants** :

Dossier A : dossier Administratif (A)

Dossier T : dossier Technique (T)

Dossier F : dossier Financier (F)

Les trois dossiers seront placés dans des enveloppes marquées respectivement (A), (T) et (F). Les 3 enveloppes doivent porter la mention **« Appel d’Offres N° 02/2023-KFW509734 : Projet d’amélioration de la gestion intégrée des eaux des périmètres irrigués de Mornag : Travaux d’Assainissement et d’Aménagement des Pistes Agricoles**, **le nom et l’adresse du soumissionnaire, ainsi que le nom du dossier ».**

Les trois enveloppes A, T et F seront fermées et placées dans une enveloppe extérieure qui doit porter la mention **« A ne pas ouvrir », Appel d’Offres N° 02/2023-KFW509734 : Projet d’amélioration de la gestion intégrée des eaux des périmètres irrigués de Mornag : Travaux d’Assainissement et d’Aménagement des Pistes Agricoles**.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter du jour suivant la date limite de remise des offres.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d’une caution provisoire pour un montant de trente mille dinars (30.000 DT). Ce cautionnement doit être valable 120 jours à compter du lendemain de la date limite fixée pour la réception des offres

La réunion d'information suivie par une visite de lieux prévu a l’article 1.13 du CCAP sera organisée au siège de la DHER Mornag, Avenue Habib Bourguiba, Mornag le **17/05/2023** à **10:00 heure**

L'ouverture des plis aura lieu au cours d'une seule séance et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l’ouverture, le **09/06/2023** à 11:00 heure à la salle des réunions du CRDA de Ben Arous.